

Description

La présente invention est relative aux dispositifs de verrouillage, notamment pour bagage selon le préambule de la revendication 1. Un dispositif de ce genre mais applicable au verrouillage de portes est connu de BE-A 745 682. Ce document a servi de base pour l'élaboration du préambule de la revendication 1.

On connaît des dispositifs de verrouillage pour des bagages du type précité, comprenant un loqueteau appelé communément crapaud, fixé sur le couvercle du bagage et une gâche fixée sur la partie de ce bagage qui délimite son logement. Le crapaud est muni d'une boucle qui, en position fermée, est introduite dans l'ouverture de la gâche où elle est retenue par un doigt solidaire de cette gâche et qui traverse la boucle.

L'ouverture d'un tel dispositif s'effectue classiquement par l'intermédiaire d'un bouton qui commande le retrait du doigt hors de la boucle, le crapaud étant associé à des moyens élastiques qui extraient automatiquement la boucle de la gâche dès que le doigt est escamoté.

Pour fermer le bagage, l'utilisateur doit tout d'abord rabattre le couvercle et ensuite introduire par pression sur le crapaud, la boucle dans l'ouverture de la gâche, le doigt prévu dans cette dernière s'escamotant élastiquement sous la pression de l'introduction de la boucle afin de la retenir dès qu'elle est introduite dans la gâche et fermer ainsi le dispositif.

L'ouverture et la fermeture d'un bagage avec un tel dispositif, nécessitent donc diverses manipulations qui consistent, d'une part, à agir sur les moyens de commande pour libérer le crapaud et, d'autre part, à rabattre le couvercle puis le crapaud pour enfin forcer l'introduction à l'intérieur de la gâche de la boucle portée par ce dernier.

L'invention a pour but de remédier à cet inconvénient en fournissant un dispositif de verrouillage dont le nombre de manipulations qu'il requiert pour opérer l'ouverture ou la fermeture, par exemple du bagage sur lequel il est disposé, soit très réduit.

L'invention a ainsi pour objet un dispositif de verrouillage immobilisant entre eux deux organes dont l'un est mobile par rapport à l'autre, comportant un pêne destiné à être fixé sur l'un des organes et une gâche fixée sur l'autre organe, la gâche comportant un organe de retenue escamotable muni de moyens d'accrochage du pêne et un organe de commande, l'organe de retenue étant monté coulissant suivant un axe à l'encontre d'un organe élastique de rappel vers une position désarmée, caractérisé en ce qu'en outre l'organe de retenue, lors de sa libération, est monté oscillant autour de l'axe sous l'action de l'organe élastique de rappel et en ce que le pêne, tant qu'il se trouve dans la gâche, constitue un moyen de butée axiale pour l'organe de retenue en position désarmée après oscillation de celui-ci autour de l'axe, le pêne constituant en outre, lors de son dégagement hors de la gâche, un moyen de réarmement automatique de l'organe de retenue.

L'invention a également pour objet un article, notamment un bagage, comprenant deux parties de

corps, caractérisé en ce qu'il comprend au moins un dispositif de verrouillage tel que défini ci-dessus, chaque pêne étant fixé sur l'une desdites parties de corps et chaque gâche respective étant fixée à l'autre partie de corps.

Suivant un autre caractère caractéristique de ce bagage:

— il est prévu sur au moins une partie de la périphérie du bord correspondant d'au moins l'une des parties de corps, une garniture élastique destinée à être comprimée élastiquement lors de la fermeture du ou de chaque dispositif de verrouillage.

L'invention a encore pour objet une installation de fermeture, notamment d'une ouverture de bâtiment, comprenant un panneau monté coulissant à peu près parallèlement à un deuxième panneau, caractérisée en ce qu'elle comprend au moins un dispositif de verrouillage tel que défini ci-dessus, chaque pêne étant fixé sur l'un desdits panneaux et chaque gâche associée étant fixée à l'autre desdits panneaux.

L'invention sera mieux comprise à la lecture de la description d'un mode de réalisation donné à titre d'exemple, et faite en référence aux dessins annexés, sur lesquels:

— la Fig. 1 est une vue d'ensemble en perspective d'une mallette entrouverte, équipée de deux dispositifs de verrouillage conformes à l'invention;

— la Fig. 2 est une vue à plus grande échelle, en perspective éclatée, du dispositif de verrouillage de l'invention;

— la Fig. 3 est une vue en élévation avec arrachement, à plus grande échelle, d'un dispositif de verrouillage de la Fig. 1 à partir de l'intérieur de la mallette, ce dispositif étant en position fermée et condamné;

— la Fig. 4 est une vue en coupe suivant la ligne 4-4 de la Fig. 3;

— la Fig. 5 est une vue analogue à celle de la Fig. 3, le dispositif étant décondamné et les moyens de retenue du dispositif étant en position escamotée ou désarmée derrière le pêne;

— la Fig. 6 est une vue en coupe suivant la ligne 6-6 de la Fig. 5; et

— la Fig. 7 est une vue analogue aux Fig. 4 et 6, les moyens de retenue étant en position active ou armée dans le dispositif ouvert.

La mallette illustrée sur la Fig. 1 comprend un couvercle 1 articulé sur une partie 2 qui délimite le logement proprement dit de la mallette. Sur le côté de cette mallette opposé à celui où le couvercle 1 et la partie 2 sont articulés entre eux, deux dispositifs de fermeture suivant l'invention, sont disposés chacun au voisinage d'une extrémité de ce côté de la mallette.

On peut voir sur cette même Figure que chaque dispositif de fermeture comprend une gâche 3 fixée sur la partie 2 de la mallette et un pêne 4 fixé à l'intérieur du couvercle 1 de cette mallette à l'aide de deux vis 4a (Fig. 3), ce pêne étant destiné à pénétrer dans une ouverture 5 de la gâche 3 associée lors de la fermeture du dispositif.

Chaque gâche 3 comprend en outre un boîtier 6 délimitant l'ouverture 5, fixé à l'intérieur de la mallette et une plaque frontale 7 fixée à l'extérieur de la

malles par l'intermédiaire de trois vis 8a qui traversent le boîtier 6 et la paroi correspondante de la partie 2 de la malles pour venir se visser dans des tétons filetés 8 (Fig. 2), assurant ainsi la fixation conjointe du boîtier 6 et de la plaque frontale 7 associée.

On remarquera que chaque dispositif de fermeture est équipé de moyens de commande de l'ouverture de ce dispositif sous la forme d'un bouton-poussoir 9 qui, en position fermée du dispositif, traverse le fond d'une cavité 10 prévue sur la plaque frontale 7 pour faire saillie à l'extérieur de la malles.

Afin de pouvoir condamner chaque dispositif en position fermée, chaque plaque frontale 7 est munie d'une serrure à barillet 11 disposée au voisinage de la cavité 10.

On se reportera maintenant plus particulièrement aux Fig. 2 à 3 et 5 où la structure interne de la gâche 3 est illustrée en détail.

Le bouton-poussoir 9 se présente sous la forme d'un tube fermé à son extrémité extérieure. Ce bouton est monté mobile en rotation et en translation sur une douille 9a portée par un organe de retenue 12 du pêne 4 associé. Le bouton 9 est en outre muni à son extrémité intérieure, voisine de l'organe de retenue, d'une collerette annulaire 9b s'étendant radialement vers l'extérieur, cette collerette annulaire 9b étant destinée à venir en butée contre la périphérie de l'orifice ménagé au fond de la cavité 10 et traversé par le bouton-poussoir de sorte que ce dernier ne peut être séparé de la gâche 3 en tirant sur sa partie qui s'étend en saillie à l'extérieur de cette dernière.

La douille 9a et l'organe de retenue 12 sont montés mobile en rotation et en translation sur une tige 13 prévue à l'intérieur du boîtier 6, l'organe de retenue étant traversée par cette tige de sorte que cette dernière, la douille 9a et le bouton-poussoir 9 s'étendent suivant un même axe. Un ressort hélicoïdal 14 est en outre enroulé autour de la tige 13 entre l'organe de retenue 12 et la paroi voisine du boîtier, ce ressort 14 étant monté, d'une part, comprimé axialement de façon à solliciter l'organe de retenue 12 et la douille 9a en direction de la plaque frontale 7 d'autre part, comprimé en torsion de façon à solliciter l'organe de retenue 12 en position active ou armée dans le prolongement de l'ouverture 5 (Fig. 7).

Pour réaliser cette mise sous tension en torsion du ressort 14, une extrémité 14a de ce dernier est retenue par un bossage 15 intérieur du boîtier 6 destiné à être traversé par une vis de fixation de la gâche, son autre extrémité 14b étant introduite dans une fente 16 prévue dans l'organe de retenue 12 et prend appui sur le champ de cette fente.

Pour permettre à l'organe de retenue 12 et au pêne 4 associé de coopérer positivement en position fermée du dispositif, l'organe de retenue 12 et le pêne 4 sont munis chacun d'un crochet, respectivement 17, 18 destinés à s'emboîter l'un dans l'autre (Fig. 3), lorsque la malles est fermée.

Le pêne 4 et l'organe de retenue 12 sont en outre munis chacun d'une rampe, respectivement 19, 20, ces rampes étant destinées, en coopérant l'une avec l'autre, à permettre la rotation de l'organe de retenue 12 autour de l'axe de la tige 13 lorsqu'on intro-

duit le pêne 4 dans la gâche 3 pour amener ainsi les crochets 17 et 18 à s'emboîter l'un dans l'autre et fermer ainsi le dispositif.

L'extrémité intérieure de la serrure à barillet 11 est munie d'une patte 21 destinée à venir, par rotation du barillet sous la commande d'une clé, se placer derrière l'organe de retenue 12 de façon à condamner l'ouverture du dispositif de verrouillage en empêchant tout coulisement de cet organe de retenue 12 vers sa position désarmée.

L'agencement du bouton-poussoir monté mobile en rotation sur la douille 9a empêche avantageusement, lorsque le dispositif de verrouillage est condamné par la patte 21 disposée derrière l'organe de retenue 12 de faire pivoter ce dernier en tournant la partie du bouton 9 qui s'étend à l'extérieur de la gâche et donc d'écarter les crochets 17 et 18 pour libérer le pêne 4.

Les différentes étapes du fonctionnement du dispositif de verrouillage de l'invention vont maintenant être décrites en se référant aux Fig. 3 à 7.

En position fermée du dispositif (Fig. 3 et 4), le pêne 4 est introduit dans la gâche 3 à travers l'ouverture 5 de cette dernière et le crochet 17 de l'organe de retenue est emboîté dans le crochet 18 prévu à l'extrémité correspondante du pêne 4 pour retenir ce dernier et maintenir le dispositif fermé. Dans cette position, la patte 21 de la serrure à barillet 11 peut être interposée entre le boîtier 6 et l'organe de retenue 12 telle qu'illustrée sur la Fig. 4 pour condamner ainsi tout coulisement du bouton-poussoir 9. On remarquera que dans ce cas, où l'organe de retenue 12 est en position active, la longueur du bouton-poussoir 9 et la profondeur de la cavité 10 sont telles que ce bouton ne fait pas saillie en dehors de la cavité 10 de la plaque frontale 7 de sorte que bien qu'offrant une partie saillante susceptible d'être pressée par un utilisateur, ce bouton-poussoir est entièrement escamoté dans le volume de la cavité 10 et ne risque donc pas d'être accroché par inadvertance.

L'ouverture du dispositif de l'invention s'effectue en deux étapes illustrées respectivement sur les Fig. 5, 6 et 7.

Dans la première étape, l'utilisateur décondamne éventuellement le dispositif par rotation de la serrure à barillet 11 et presse le bouton-poussoir 9 à l'encontre de la force élastique exercée par le ressort 14 dans la direction axiale de la tige 13. Le pressage du bouton 9 amène l'organe de retenue 12 à coulisser sur la tige 13 en séparant ainsi les crochets 17 et 18 de cet organe de retenue et du pêne 4. L'organe de retenue 12 qui s'étend alors entre le pêne 4 et la paroi voisine du boîtier (Fig. 5 et 6) est amené à osciller en direction du pêne sous l'action de la force de torsion exercée par le ressort 14, pour être disposé en position escamotée entre le pêne 4 et la face voisine du boîtier 6 de la gâche en étant en butée, d'une part, contre le pêne 4 à l'encontre de la force axiale exercée par le ressort 14 et, d'autre part, à l'encontre de la force de torsion exercée par ce même ressort 14 à l'aide d'une partie 22 (Fig. 5) de l'organe de retenue 12 qui vient en butée contre le boîtier 6. La course d'enfoncement du bouton-poussoir 9 dans la gâche 3 pour amener l'organe de

retenue 12 en position escamotée est telle que ce bouton-poussoir 9 est lui-même entièrement escamoté dans la gâche 3 (Fig. 6) pour ainsi, ne plus faire saillie dans la cavité 10 de la plaque frontale 7, cette cavité 10 présentant à peu près la forme d'une calotte sphérique, forme qui s'adapte avantageusement à l'extrémité d'un doigt d'un utilisateur quand ce dernier presse le bouton-poussoir pour ouvrir sa mallette.

A partir de cette position escamotée ou désarmée de l'organe de retenue 12, le pêne 4 peut alors être librement extrait de la gâche 3 en soulevant le couvercle 1 de la mallette. L'extraction du pêne 4 supprime alors la butée axiale ménagée à l'égard du ressort 14, ce qui ramène donc simultanément dès que le pêne est sorti de la gâche, l'organe de retenue 12 en position active (Fig. 7).

Dans cette position active, le crochet 17 de cet organe de retenue fait saillie dans le prolongement de l'ouverture 5 de la gâche 3, l'organe de retenue étant en butée axiale contre la paroi correspondante de la partie 2 de la mallette et angulairement, à l'encontre de la force de torsion exercée par le ressort 14, contre le boîtier 6 de la gâche 3 par sa partie de butée 22.

A partir de cette position active ou armée de l'organe de retenue (Fig. 7), le dispositif peut être à nouveau fermé en rabattant simplement le couvercle 1 de la mallette, ce qui a pour effet d'engager le pêne 4 dans l'ouverture 5 de la gâche 3 correspondante du dispositif de fermeture. Lors de la pénétration de ce pêne 4 dans la gâche, la rampe 19 prévue sur le pêne glisse sur la rampe 20 prévue sur l'organe de retenue qui est amené ainsi à osciller sur la tige 13 de la gâche à l'encontre de la force de torsion angulaire exercée par le ressort 14 jusqu'à ce que les crochets 17 et 18 prévus respectivement sur l'organe de retenue et le pêne 4 s'interpénètrent sous l'effet de cette même force de torsion exercée par le ressort 14 (Fig. 3 et 4).

Ce dispositif de verrouillage de l'invention permet avantageusement grâce à l'agencement de ses moyens de retenue et de l'organe de commande, une manipulation aisée pour l'ouverture ou la fermeture, par exemple d'un bagage auquel il est associé. Il suffit en effet pour effectuer cette ouverture de presser simplement le bouton-poussoir pour désarmer les moyens de retenue qui restent dans cette position jusqu'à l'ouverture du bagage, le fait de rabattre le couvercle en introduisant ainsi le pêne dans la gâche correspondante provoquant automatiquement la fermeture du dispositif et donc du bagage. L'ouverture de ce dernier est alors réalisée d'une seule main en deux étapes et sa fermeture d'une seule main en une étape.

Pour simplifier encore les manipulations de chaque dispositif de verrouillage pour l'ouverture du bagage et les ramener à une seule opération effectuée d'une seule main, on peut prévoir qu'au moins une partie du bord périphérique correspondant du couvercle 1 et/ou de la partie 2 de la mallette associée au dispositif de l'invention soit munie d'une garniture élastique, par exemple, en élastomère, destinée à être comprimée entre le couvercle 1 et la partie 2 dans la position fermée de la mallette, de sorte

que dès que l'utilisateur escamote l'organe de retenue 12 de chaque dispositif de l'invention prévu sur la mallette, cette dernière s'entrouvre spontanément pour amener chaque pêne 4 à être extrait de la gâche 3 associée sous l'effet de la détente élastique de la garniture, ce qui évite à l'utilisateur de soulever le couvercle 1 pour extraire le ou chaque pêne 4 hors de la gâche correspondante.

Bien que l'invention vient d'être illustrée en regard de la description d'une mallette dont les deux parties de corps articulées entre elles sont destinées à être immobilisées l'une par rapport à l'autre à l'aide de dispositifs de verrouillage de l'invention, ces derniers peuvent être mis en œuvre, d'une manière générale pour immobiliser entre eux deux organes dont au moins l'un est mobile par rapport à l'autre.

C'est ainsi que le dispositif de verrouillage peut être appliqué à tout article comportant deux parties de corps articulées entre elles ou dont au moins l'une est montée coulissante à peu près parallèlement à l'autre, tel qu'un bagage, notamment une valise ou une malle, ou un meuble, par exemple un meuble comportant au moins un panneau souple ou rigide coulissant, destiné à fermer une ouverture. Le ou chaque pêne prévu est fixé au voisinage d'un bord d'un premier panneau et la ou chaque gâche correspondante est fixée au voisinage du bord correspondant d'un deuxième panneau de telle façon que par coulissement du ou de chaque panneau pour former l'ouverture, chaque gâche coopère avec le pêne associé pour immobiliser ces deux panneaux entre eux.

Certains meubles dont une ouverture est adaptée pour être fermée par un ou deux rideaux coulissants, notamment un secrétaire, peuvent également être équipés d'au moins un dispositif de verrouillage pour immobiliser le ou chaque rideau dans sa position fermée. Dans ces articles, une garniture élastique ou un autre moyen élastique équivalent pour être prévu sur le bord correspondant d'au moins l'un des panneaux ou rideaux pour écarter spontanément ces derniers l'un de l'autre lors de l'ouverture du ou de chaque dispositif de verrouillage.

Si l'invention concerne les articles précités, elle concerne également les installations de fermeture notamment d'une ouverture d'un bâtiment séparant deux locaux de ce dernier, comprenant un panneau souple ou rigide, monté coulissant à peu près parallèlement à un autre panneau souple ou rigide et éventuellement monté lui-même coulissant à peu près parallèlement au premier panneau.

Comme décrit ci-dessus, le ou chaque pêne du dispositif de verrouillage est fixé au voisinage d'un bord d'un panneau et la ou chaque gâche correspondante est fixée au voisinage du bord correspondant du deuxième panneau de telle façon que par coulissement du ou de chaque panneau, chaque gâche coopère avec le pêne respectif pour immobiliser ces deux panneaux entre eux. Une garniture élastique ou un autre moyen équivalent peut être en outre prévu sur le bord correspondant d'au moins l'un des panneaux pour les écarter spontanément l'un de l'autre lors de l'ouverture du ou de chaque dispositif de verrouillage.

Revendications

1. Dispositif de verrouillage, destiné à immobiliser entre eux deux organes (1, 2) dont au moins l'un est mobile par rapport à l'autre, comportant un pêne (4) destiné à être fixé sur l'un desdits organes et une gâche (3) destinée à être fixée sur l'autre desdits organes, la gâche comportant un organe de retenue escamotable (12) muni de moyens d'accrochage du pêne (17) et un organe de commande (9), l'organe de retenue (12) étant monté coulissant suivant un axe à l'encontre d'un organe élastique de rappel (14) vers une position désarmée, caractérisé en ce qu'en outre l'organe de retenue, lors de sa libération, est monté oscillant autour dudit axe sous l'action dudit organe élastique de rappel et en ce que ledit pêne, tant qu'il se trouve dans la gâche (3), constitue un moyen de butée axiale pour ledit organe de retenue en position désarmée après oscillation de celui-ci autour dudit axe, ledit pêne constituant en outre, lors de son dégagement hors de la gâche, un moyen de réarmement automatique de l'organe de retenue (12).

2. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que l'organe de retenue (12) comporte une partie (22) de limitation d'oscillation.

3. Dispositif suivant la revendication 1, caractérisé en ce que l'organe élastique est un ressort hélicoïdal (14) monté comprimé axialement et tendu en torsion.

4. Dispositif suivant l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que l'organe de commande comprend un bouton-poussoir (9) adapté à s'étendre en saillie à l'extérieur de la gâche, au moins en position fermée du dispositif.

5. Dispositif suivant la revendication 4, caractérisé en ce qu'il est prévu une douille (9a) solidaire de l'organe de retenue, montée mobile en rotation et en translation sur une tige (13) fixée à la gâche, le bouton-poussoir (9) étant lui-même monté mobile en rotation sur cette douille (9a).

6. Dispositif suivant la revendication 4 ou 5, caractérisé en ce que le bouton-poussoir traverse le fond d'une cavité (10) formée sur une face extérieure de la gâche, la longueur du bouton-poussoir et la profondeur de la cavité étant telles qu'en position active des moyens de retenue, le bouton-poussoir ne fasse pas saillie en dehors de la cavité.

7. Dispositif suivant l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce qu'il est prévu des moyens de condamnation des moyens de retenue en position fermée du dispositif.

8. Dispositif suivant la revendication 7, caractérisé en ce que les moyens de condamnation comprennent une serrure commandant le déplacement d'une patte (21) destinée à s'opposer en position verrouillée, au coulisement de l'organe de retenue (12) vers sa position escamotée.

9. Article, notamment un bagage, comprenant deux parties de corps (1, 2), caractérisé en ce qu'il comprend au moins un dispositif de verrouillage tel que revendiqué suivant l'une quelconque des revendications précédentes, chaque pêne étant fixé sur l'une desdites parties de corps et chaque gâche respective étant fixée à l'autre partie de corps.

10. Article suivant la revendication 9, caractérisé en ce qu'il est prévu sur au moins une partie de la périphérie du bords correspondant d'au moins l'une des parties de corps, une garniture élastique destinée à être comprimée élastiquement lors de la fermeture du ou chaque dispositif de verrouillage.

11. Installation de fermeture, notamment d'une ouverture de bâtiment, comprenant un panneau monté coulissant à peu près parallèlement à un deuxième panneau, caractérisé en ce qu'elle comprend au moins un dispositif de verrouillage tel que revendiqué suivant l'une quelconque des revendications précédentes, chaque pêne étant fixé sur l'un desdits panneaux et chaque gâche associée étant fixée à l'autre desdits panneaux.

Claims

1. A locking device for immobilizing two elements (1, 2) relative to each other, at least one of which is movable relative to the other, comprising a bolt (4) intended to be mounted on one of the elements and a keeper (3) intended to be mounted on the other of said elements, the keeper comprising a displaceable retaining element (12) provided with means for engaging the bolt (17), and a control element (9), the retaining element (12) being mounted to be slidable along an axis counter to a resilient return element (14) to a disarmed position, characterised in that the retaining element is, moreover, when released, mounted to be pivotable about said axis under the action of said resilient return element and in that the said bolt, so long as it is located in the keeper (3), constitutes axial abutment means for the said retaining element in the disarmed position after the pivoting of the latter about said axis, the said bolt further constituting, when it is disengaged from the keeper, means for automatically resetting the retaining element (12).

2. A device according to claim 1, wherein the retaining element (12) comprises a portion (22) for limiting the pivoting thereof.

3. A device according to claim 1, wherein the resilient return element is a coil spring (14) which is mounted so to be axially compressed and under torsional stress.

4. A device according to any one of the preceding claims, wherein the control element comprises a push-button (9) adapted to project out of the keeper, at least in the closed position of the device.

5. A device according to claim 4, characterised in that it comprises a sleeve (9a) connected to the retaining element and mounted to be rotatable and movable in translation on a rod (13) fixed to the keeper, the push-button (9) itself being rotatably mounted on the sleeve (9a).

6. A device according to claim 4 or 5, characterised in that the push-button extends through the bottom of a cavity (10) formed on the outer face of the keeper, the length of the push-button and the depth of the cavity being such that, in the active position of the retaining means, the push-button does not project out of the cavity.

7. A device according to any one of the preceding claims, characterised in that it is provided with



means for locking the retaining means in the closed position of the device.

8. A device as claimed in claim 7, characterised in that the locking means comprise a lock controlling the displacement of a lug (21) intended to oppose, in the locked position, the sliding of the retaining element (12) toward its displaced position.

9. An article, in particular an item of luggage, comprising two body parts (1, 2), characterised in that it comprises at least one locking device as claimed in any one of the preceding claims, each bolt being mounted on one of said body parts and each respective keeper being mounted on the other body part.

10. An article according to claim 9, characterised in that, on at least one portion of the corresponding peripheral edge of at least one of the body parts, there is provided a resilient element intended to be elastically compressed when the or each locking device is closed.

11. A closure installation, in particular for a building opening, comprising a section mounted to be slidable substantially parallel to a second section, characterised in that it comprises at least one locking device according to any one of the preceding claims, each bolt being mounted on one of said sections and each associated keeper being mounted on the other of said sections.

Patentansprüche

1. Schließvorrichtung zum Festlegen von zwei Organen (1, 2) untereinander von denen wenigstens eines gegenüber dem anderen beweglich ist, mit einem Riegel (4), der dazu bestimmt ist auf einem der Organe festgelegt zu werden und einem Schließhaken bzw. eine Schließeinrichtung (3), der dazu bestimmt ist auf dem anderen der Organe festgelegt zu werden, wobei die Schließeinrichtung ein einziehbares Rückhalteorgan (12), das mit einer Einrichtung (17) zum Einhaken des Riegels versehen ist und ein Betätigungsorgan (9) aufweist, wobei das Rückhalteorgan (12) gleitend entlang einer Achse gegenüber einem elastischen Organ (14) zur Rückstellung in eine entspannte Stellung angeordnet ist, dadurch gekennzeichnet, daß weiterhin das Rückhalteorgan bei seinem Freiwerden oszillierend bzw. hin- und herbeweglich um die Achse unter Einwirkung des elastischen Rückstellorgans angeordnet ist, und daß der Riegel solange er sich in der Schließeinrichtung (3) befindet, eine axiale Anschlagvorrichtung für das Rückhalteorgan in entspannter Stellung nach Drehung von diesem um die Achse bildet, wobei der Riegel weiterhin bei seiner Auslösung aus der Schließeinrichtung eine automatische Rückstellvorrichtung des Rückhalteorgans (12) bildet.

2. Vorrichtung nach Anspruch 1, dadurch gekennzeichnet, daß das Rückhalteorgan (12) einen Bereich (22) der Begrenzung der Drehbewegung aufweist.

3. Vorrichtung nach Anspruch 1, dadurch gekennzeichnet, daß das elastische Organ eine Schraubenfeder (14) ist, die axial komprimiert und unter Torsionsspannung vorgespannt angeordnet ist.

4. Vorrichtung nach einem der vorhergehenden Ansprüche, dadurch gekennzeichnet, daß das Betätigungsorgan einen Druckknopf (9) aufweist, der geeignet ist, wenigstens in der geschlossenen Stellung der Vorrichtung sich nach außen der Schließvorrichtung vorspringend zu erstrecken.

5. Vorrichtung nach Anspruch 4, dadurch gekennzeichnet, daß eine mit dem Rückhalteorgan verbundene Hülse (9a) vorgesehen ist, die sowohl drehbar als auch translatorisch bewegbar auf einer Stange (13) angeordnet ist, die an der Schließvorrichtung befestigt ist, wobei der Druckknopf (9) selbst drehbeweglich auf der Hülse (9a) angeordnet ist.

6. Vorrichtung nach Anspruch 4 oder 5, dadurch gekennzeichnet, daß der Druckknopf den Boden einer Vertiefung (10) durchdringt, die auf einer Außenseite der Schließvorrichtung ausgebildet ist, wobei die Länge des Druckknopfes und die Tiefe der Vertiefung derart sind, daß in aktiver Stellung der Rückhaltevorrichtung der Druckknopf nicht aus der Vertiefung nach außen vorspringt.

7. Vorrichtung nach einem der vorhergehenden Ansprüche, dadurch gekennzeichnet, daß eine Einrichtung zur Unbenutzbarmachung der Rückhaltevorrichtung in Schließstellung der Vorrichtung vorgesehen ist.

8. Vorrichtung nach Anspruch 7, dadurch gekennzeichnet, daß die Einrichtung zur Unbenutzbarmachung eine Schließe bzw. Schließvorrichtung aufweist, die die Bewegung einer Zunge (21) steuert, die dazu bestimmt ist, in Verriegelungsstellung gegen eine Gleitbewegung des Rückhalteorgans (12) in seine eingezogene Stellung zu wirken.

9. Gegenstand, insbesondere ein Koffer, mit zwei Körperabschnitten (1, 2), dadurch gekennzeichnet, daß er wenigstens eine Schließvorrichtung nach einem der vorgenannten Ansprüche aufweist, wobei jeder Riegel auf einem der Körperbereiche befestigt und jeder Schließhaken bzw. jede Schließvorrichtung entsprechend am anderen Körperbereich befestigt ist.

10. Gegenstand nach Anspruch 9, dadurch gekennzeichnet, daß auf wenigstens einem Abschnitt des Umfangsrandes entsprechend wenigstens einem der Körperabschnitte eine elastische Garnitur vorgesehen ist, die dazu bestimmt ist, bei dem Schließen des oder jeder Schließvorrichtung elastisch komprimiert zu werden.

11. Schließanordnung, insbesondere einer Gebäudeöffnung, die eine ungefähr parallel zu einer zweiten Platte bewegliche Platte aufweist, dadurch gekennzeichnet, daß sie wenigstens eine Schließvorrichtung nach einem der vorhergehenden Ansprüche aufweist, wobei jeder Riegel auf einer der Platten und jeder zugehörige Schließhaken bzw. jede Schließvorrichtung auf der anderen der Platten befestigt ist.

